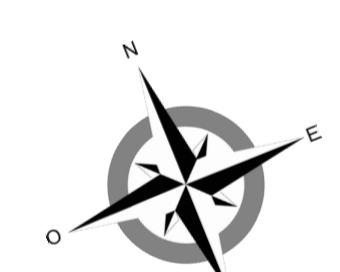


- LÉGENDE**
- Emplacements réservés (se reporter à la pièce 4b du PLU)
 - Espace boisé classé
 - Changement de destination selon l'article L151-11 du C.U.
 - Élément construit remarquable du paysage au titre de l'article L151-19 du C.U.
 - Élément remarquable du paysage au titre de l'article L151-19 du C.U.
 - Cône de vue remarquable au titre de l'article L151-19 du C.U.
 - Élément végétal remarquable du paysage au titre de l'article L151-19 du C.U.
 - Liaison modes doux à créer ou préserver au titre de l'article L151-38 du C.U.
 - Limitation des accès nouveaux
 - Marge de recul de la RD 27
 - Recul de 100 m de part et d'autre de l'axe de la R.N.7 au titre de l'article L111-6 du C.U.
 - Secteur constructible à risque selon l'article R123-11 b du C.U. (se référer à la pièce n°15 "Etude géotechnique" pour les prescriptions techniques)
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement N°1 : Secteur de la Mairie
 - Exploitation agricole à titre informatif
 - Périmètre d'étude du contournement Sud-Ouest de l'Agglomération Roannaise au bénéfice du Département (décision du 30 septembre 2013)
 - Secteur humide à protéger selon l'article L151-23 DU C.U.
- Zones Urbaines**
- UA : Zone urbaine de centralité
 - UB : Zone urbaine d'habitat périphérique
 - UE : Zone urbaine d'activités économiques
 - Zones Agricoles
 - UL : Zone urbaine d'activités sportives et de loisirs
- Zone A Urbaniser**
- 2AUa : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat mixte (zone non opérationnelle)
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
 - An : Zone agricole de protection stricte
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Nc : Zone naturelle préservée pour du co-voiturage
 - Ni : Zone naturelle sportive et de loisirs (STECAL)
 - "I" : zone inondable



Commune de SAINT-VINCENT-DE-BOISSET (42)

PLAN LOCAL D'URBANISME

4a PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/2500

Plan local d'urbanisme
Approbation le 1er septembre 2016

Révisions et modifications :
- Modification n°1 du PLU approuvée le 10 janvier 2023
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 10 janvier 2023

Références : 48325
Bureau d'études REALTÉS
34, Rue Georges Fosse
42030 Roanne
Tél : 04 77 47 83 06
Email : urbanisme@realtee-ba.fr www.realtee-ba.fr

